

### N°20-013

### Date de convocation

27/07/2020

#### Nombre de délégués

En exercice: 66 Présents: 53 Votants: 59

### Objet:

**DELEGATIONS DE** POUVOIR AU BUREAU

## Transmis à la Préfecture le:

- Reçu le :

- Publication le : ou notifié le :



Pour extrait conforme au Registre des délibérations

SELLES-SUR-CHER. le 15/09/2020

# **DELIBERATION N°13** DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER **ET DU ROMORANTINAIS**

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical convoqué, s'est réuni à Soings-en-Sologne, sous la présidence de M. Christophe THORIN.

Etaient présents: Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental

BILLY: Jean-Marc NORBERT

CHATEAUVIEUX : Christian SAUX CHATILLON-SUR-CHER : Bruno DANGER ;

Ludovic BRIANDET

CHATRES-SUR-CHER : Sylvie DOUCET CHEMERY Anne-Marie THEVENET

CHISSAY-EN-TOURAINE : Philippe PLASSAIS CHOUSSY: Sylvie BOREL; Marie-Claude

DEMOULIN

COUDDES : Anne BOURDIN

COUFFY: Stéphanie SICAULT, Gérald LEVIER

COURMEMIN : Edwige DUVAL FAVEROLLES-SUR-CHER : FRESNES : Patrick GAUTIER

GIEVRES : Marie-Thérèse DRUESNE ; Françoise

GILOT-LECLERC

GY-EN-SOLOGNE Gilles DESLOGES

LA CHAPELLE-MONTMARTIN : Claude CHANAL LANGON-SUR-CHER Philippe VERNEUIL;

André FURON

LASSAY-SUR-CROISNE Michel BAUD LE CONTROIS-EN-SOLOGNE : Béatrice HUC ; Quentin LEGOUY; Patrice RUDAULT; Sabrina

COMPAIN

LOREUX : Joël HERISSET

MARAY : Gérard THUE ; Gilles BELLIARD MAREUIL-SUR-CHER : Annick GOINEAU ; Cédric

DEVANNE MEHERS

MENNETOU-SUR-CHER : Christophe THORIN ;

Martine TONNARD

MEUSNES : Carole ROUSSEAU; Céline CHUET

MONTHOU-SUR-CHER : Jean-François MARINIER : Marq MARCEAU

MONTRICHARD - VAL DE CHER : Pierre

MUR-DE-SOLOGNE: Pascal PICARD; Yves

VILLANUEVA NOYERS-SUR-CHER : André COUETTE ; Bérénice

CULIOLI

OISLY: Christian FINOT; Florence DANIAU PONTLEVOY : Christian GUESNARD

POUILLE : Alain GOUTX

PRUNIERS-EN-SOLOGNE : Aurélien BERTRAND ROMORANTIN-LANTHENAY : Jeanny LORGEOUX

ROUGEOU

SAINT AIGNAN-SUR-CHER: Eric CARNAT SAINT GEORGES-SUR-CHER: Bernard CLICHY SAINT-JULIEN-DE-CHEDON: Jean-Claude

HENAULT

SAINT JULIEN-SUR-CHER Romain SOURIOUX;

Florence MALLIET

SAINT LOUP-SUR-CHER : Pierre BARBE

SAINT ROMAIN-SUR-CHER : Michel TROTIGNON SASSAY : Sylviane TURMEAUX SEIGY : Guy DUCHOSSOIS ; Pedro BÄCHLER

SELLES-SUR-CHER: Stella COCHETON; Marie-

Laure BERTHIER

SOINGS-EN-SOLOGNE : Bernard BIETTE

THESEE: Daniel CHARLUTEAU

VALLIERES-LES-GRANDES | Eric LACROIX VILLEFRANCHE-SUR-CHER : Nelly ANTOINE

VILLEHERVIERS : François CAVALIE CC VAL DE CHER - CONTROIS : Jacques

**PAOLETTI** 

CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS Nicole ROGER

CONSEIL DEPARTEMENTAL : Christina BROWN;

Jacques MARIER; Philippe SARTORI

### Etaient absents excusés :

Commune d'Angé; Régis LESEC; Nicolas BARRAS; Nicole DESEQUELLES; Annie LEVAUX; Gilles PELLE; Gilles CHANTIER; Elisabeth AUGE (excusée); Olivier RACAULT; Anne-Marie OLIVER; Manuel TEXEIRA; Anne-Laure CHEVALIER; Martine BOILEAU (excusée); Pascale TETOT (excusée); Julie THEPIN; Antoine LELARGE; Eric MARTELLIERE; Elodie PEAN; Jean-Luc BRAULT; Gille GAILLARD; Xavier DESCHAMPS; Bernadette DESGRANGE; Michel DUMONT-DAYOT; Jean-Louis BERTHAULT; Laurent ALBERT; Mickaël MOITAL; Michel GUIMONET; Christophe LAUNAY (excusé); Jean-Christophe ROUET (Excusé); Xavier TROTIGNON; Dominique VAILLANT; Michel LEPLARD; Sandra TARTARIN (Excusée); Anne-Marie DELALANDE; Sylvie PAVONE; Patrick LEFRENE; Bruno MARECHAL (excusé); Hervé DELORME; Alain POMA; Hubert BESSONNIER; Marie-Pierre BEAU; Dominique CHAUMEIL; Michel FROMET; Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER; Jean-Marie Janssens (excusé); Louis de REDON (excusé); Geneviève REPINCAY.

#### Procurations:

Jean-Marie JANSSENS (à Jacques MARIER); Pascale TETOT (à Quentin LEGOUY); Christine LAUNAY (à Jean-Marc NORBERT); Louis de REDON (à Romain SOURIOUX); Bernadette DESGRANGE (à Pierre LANGLAIS) ; Elisabeth AUGE (à Jacques PAOLETTI).

Mme Tania ANDRE a été élue secrétaire de séance.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.163-1 et suivants et L.165-5 et suivants.

Entendu le rapport du Président,

## DECIDE

Article unique : Dans le respect des programmes arrêtés par le Comité Syndical, le Bureau du Syndicat du Pays reçoit délégation pour :

interpréter les délibérations arrêtées par le Comité Syndical permettant la gestion des fonds votés au budget, chaque fois que cela est nécessaire et sans pouvoir modifier l'économie générale de la politique votée,



- statuer sur les dossiers présentés dans le cadre de programmes relevant de politiques contractuelles (Contrat Régional de Pays,...),
- solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants,
- décider l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais à des organismes, sauf à des établissements publics, et accepter le paiement des cotisations afférentes,
- procéder à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant les organismes,
- préparer, passer, exécuter et régler les marchés publics

LE PRESIDENT, Christophe THORIN

PAYS de la VALLEE du CHER et du ROMORANTINAIS 1, qual Soubeyran